

**PROVINCE DE QUÉBEC**36<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 18 DÉCEMBRE 2001

## CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Québec, le 18 décembre 2001*

Aujourd'hui, à seize heures trente-six minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 35 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique
- n<sup>o</sup> 46 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant certains secteurs de l'industrie du vêtement
- n<sup>o</sup> 58 Loi modifiant la Loi visant la préservation des ressources en eau
- n<sup>o</sup> 63 Loi modifiant le Code du travail et la Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives
- n<sup>o</sup> 69 Loi n<sup>o</sup> 3 sur les crédits, 2001-2002

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.